

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2024

DELIBERATION N° 13 : Conventions avec la CARSAT

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation 12 mars 2024

Etaient présents : 14 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Stéphane BAUDRY, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-François RENOUX.

- Monsieur Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP

Etaient excusés : M. Jérôme BARON, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Armelle CASSIN, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, M. Fabrice MICHELET, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Michel ROY, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Monsieur DARBON, trésorier - excusé

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration que, pour favoriser le développement qualitatif et l'expertise de ses missions de prévention des risques professionnels, le CDG79 souhaite mettre en place un partenariat technique et pédagogique avec le service Prévention de la CARSAT.

Les modalités et les conditions de ce partenariat contenues dans le projet de convention ont été présentées au Conseil d'administration,

Monsieur le Président indique que la présente convention prend effet à compter de la date de signature de la convention par les deux parties pour une durée de quatre ans.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le partenariat technique et pédagogique avec le service Prévention de la CARSAT ;
- ACCEPTE les modalités et conditions de ce partenariat contenues dans le projet de convention joint en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Ainsi délibéré et signé après lecture,



Le Président,

Alain LECOINTE

Délibération télétransmise en Préfecture le : **10 AVR. 2024**

Accusé réception le : **10 AVR. 2024**

EXÉCUTOIRE

Publiée le : **10 AVR. 2024**

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **10 AVR. 2024**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE